



ARRETE DU PRESIDENT
PORTANT PUBLICITE DES DECLARATIONS DE CREATIONS ET VACANCES
D'EMPLOIS DE CATEGORIE A POUR LA REGION CORSE
DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD ET DE LA HAUTE CORSE

Le Président du Centre Départemental de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Corse du Sud,

Vu la loi n°82.213 du 2 Mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée,

Vu la loi n°83.634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des Fonctionnaires, modifiée,

Vu la loi n°84.53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Considérant que l'article 14 de la loi n°2007-209 du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale modifiant l'article 14 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, a confié au Centre de gestion Coordonateur de Région le soin d'assurer la publicité des créations et vacances d'emploi de catégories A au niveau régional,

Vu les déclarations de créations et vacances d'emplois de catégories A, dont les concours ont été décentralisés, transmises par la totalité des Collectivités Territoriales de la Région Corse et enregistrées au secrétariat du Centre Départemental de Gestion de la Fonction publique Territoriale de la Corse du Sud, pour la période du 28 Février au 11 Mars 2019.

ARRETE

Article 1: Les déclarations de créations et vacances d'emplois de catégories A sont arrêtées conformément au document ci-annexé, pour la période du 28 Février au 11 Mars 2019 qui comporte 6 déclarations.

Article 2: Conformément à l'article R421-5 du Code de Justice Administrative, le Tribunal Administratif de BASTIA peut être saisi par voie de recours formé contre la présente décision dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 3: Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Préfet de Région,

Fait à Ajaccio le 11 Mars 2019,

Le Président
A. OTTAVI

**BULLETIN DE DECLARATIONS DE CREATIONS ET VACANCES D'EMPLOIS DE CATEGORIES A
DES COLLECTIVITES TERRITORIALES DE LA REGION CORSE**

Collectivités	Date Récep.	Date Enreg.	N° Enregistrement	Poste(s) déclaré(s)	Nombre de postes	Cat	Temps de Travail	Création ou Vacance	Observations
ARRETE N° 02A20190311185 DU 11 MARS 2019									
COLLECTIVITE DE CORSE	28.02	11.03	02A19022335 001	ATTACHE ATTACHE PRINCIPAL ATTACHE HORS CLASSE DIRECTEUR (Direction des Affaires Européennes et Méditerranéennes – Coordinateur du programme de développement rural - Ajaccio)	1	A	T.C	VC	Mobilité interne
MAIRIE D'AJACCIO	01.03	11.03	02A19032828 001	ATTACHE PRINCIPAL (Service Culturel – Directeur Culture et patrimoine)	1	A	T.C	CR	Mutation externe
MAIRIE D'AJACCIO	01.03	11.03	02A19032841 001	DIRECTEUR GENERAL ADJOINT (Service Culturel – Culture et Patrimoine)	1	A	T.C	CR	Emploi fonctionnel Détachement
COLLECTIVITE DE CORSE	05.03	11.03	02A19034372 001	ATTACHE (Direction Adjointe en charge de la jeunesse – Chargé de projet pour la mise en œuvre d'action jeunesse)	1	A	T.C	VC	Mobilité interne
COMMUNAUTE DE COMMUNES ILE ROUSSE – BALAGNE	06.03	11.03	02B19034510 001	INGENIEUR PRINCIPAL (Directeur des Services Techniques)	1	A	T.C	CR	/
COMMUNAUTE DE COMMUNES CALVI – BALAGNE	07.03	11.03	02B19035533 001	ATTACHE (Directeur Général des Services)	1	A	T.C	VC	Détachement